



PASCAL BERNARD  
BASILE BRÉZAUDY  
GUILLAUME LABBÉ



**COMITE DE VENDEE - LIGUE CONTRE LE CANCER**  
Résidence du Pont-Rouge - C.H.D. Les Oudairies  
85925 LA ROCHE SUR YON

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

présenté à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2023

5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282  
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**  
02 51 37 07 78  
adecialaroch@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | LES SABLES D'OLONNE | LUÇON | NANTES NORD ET SUD | NIORT

SARL ADECIA AUDIT au capital de 240 408 € | SARL de Commissaires aux comptes | Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers | RCS LA ROCHE-SUR-YON B 418 908 927 | TVA intracommunautaire FR 31 418 908 927

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR [www.adecia.fr](http://www.adecia.fr)





**COMITE DEPARTEMENTAL DE VENDEE  
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

Aux Membres du Comité,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **COMITE DEPARTEMENTAL DE VENDEE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

C



## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe 5.2.1 « Informations relatives aux bénévoles » expose les règles et méthodes comptables suivies par votre association en matière d'évaluation des contributions volontaires en nature relatives au temps de bénévolat.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) du compte d'emploi annuel de ressources (CER) décrites dans les dernières pages de l'annexe font l'objet d'une information appropriée et sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par l'association sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres du comité sur la situation financière et les comptes annuels.